



ARRÊTÉ

Fixant la composition du jury du concours interne et externe pour le recrutement au titre de 2024 d'Agents d'Exploitation Principaux des Travaux Publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » organisé par la Direction Interdépartementale des routes Nord-Ouest

Le Directeur interdépartemental des routes nord-ouest,

VU l'arrêté du 30 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale, la nature et le programmes des épreuves des concours externe et interne pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'état, notamment son article 8,

VU l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours externe et interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, branche « routes, bases aériennes » organisés par la Direction interdépartementale des routes Nord-Ouest,

ARRÊTE

Article 1 : La composition du jury des concours interne et externe pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, au titre de l'année 2024 est fixée comme suit :

Président du jury :

- M. Franck GOUEL , Ingénieur Divisionnaire des TPE

En cas d'empêchement, le président du jury sera remplacé par Mme Valérie STEVENOT, Attachée d'Administration de l'État,

Membres de jury :

- Mme Valérie STEVENOT, Attachée d'Administration de l'État

- M. Mourad BOURKACHE, Technicien Supérieur Principal du Développement Durable

Article 2 : Le Directeur interdépartemental des routes nord-ouest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le 19 janvier 2024

Pour le Préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,

Le Directeur interdépartemental des routes Nord-Ouest

Pascal GABET